

ad 10.111

**Annexe au Rapport sur la politique extérieure 2010:  
Actualisation concernant les événements de politique  
extérieure du second semestre 2010**

du 23 février 2011

---

# Annexe au Rapport

## 1 Introduction

Le rapport sur la politique extérieure 2010 couvre la période allant de juillet 2009 à août 2010. Au moment de soumettre ce rapport au Parlement, le Conseil fédéral tient à lui fournir des informations sur les événements de politique extérieure survenus au second semestre 2010 ainsi qu'un aperçu des priorités de politique extérieure retenues pour l'année en cours. Dans cet esprit, le complément ci-dessous présente les développements en cours dans des domaines politiques qui sont, et resteront, d'une importance cruciale pour la Suisse.

## 2 Evénements de politique extérieure survenus jusqu'à la fin de 2010

### 2.1 Intégration européenne

Entre août et décembre 2010, on relèvera les évolutions suivantes dans les relations entre la Suisse et l'UE:

#### *Adoption du rapport sur l'évaluation de la politique européenne de la Suisse*

Lors de sa séance spéciale du 18 août 2010, le Conseil fédéral a réexaminé sa politique européenne. Le 17 septembre 2010, il a publié son dernier rapport sur l'évaluation de la politique européenne de la Suisse.

Aux yeux du Conseil fédéral, la voie bilatérale demeure actuellement celle qui convient le mieux pour défendre les intérêts de la Suisse et assurer leur indispensable convergence avec ceux de l'UE. Des difficultés se posent cependant dans le domaine institutionnel, où l'UE insiste de plus en plus sur la reprise de son droit interne pertinent ainsi que de ses développements. En juillet 2010, il a été convenu avec l'UE qu'un groupe de travail étudierait ces questions et présenterait des premières propositions de solution avant la fin de 2010.

Pour la poursuite de la voie bilatérale, le Conseil fédéral entend suivre les principes directeurs suivants:

- chacune des deux parties doit respecter la souveraineté et le bon fonctionnement des institutions de son partenaire; la reprise automatique du droit de l'UE est exclue;
- des mécanismes institutionnels devraient faciliter la mise en œuvre et le développement des accords;
- l'équilibre des intérêts des deux parties doit être préservé, notamment en évitant de nouveaux obstacles entravant l'accès aux marchés et en garantissant des conditions-cadres équivalentes pour les deux partenaires;
- la Suisse doit contribuer à résoudre les défis communs en Europe. A cette fin, elle continue à appliquer une politique soucieuse de la sauvegarde de la paix, de solutions durables (dans la politique des transports p. ex.) et du maintien de la stabilité politique, économique et sociale.

Le Conseil fédéral veut juger la faisabilité de la voie bilatérale à la lumière des résultats des négociations. Les autres instruments de politique européenne continueront, comme jusqu'ici, à faire l'objet d'une évaluation constante afin de permettre les adaptations nécessaires en fonction des évolutions.

#### *Adoption, par le Conseil de l'UE, de conclusions relatives aux relations avec la Suisse*

Le Conseil de l'UE (représentation des Etats membres) examine à intervalles réguliers les relations entre l'Union et les Etats de l'Association européenne de libre échange (AELE). Son dernier rapport à ce sujet datait de décembre 2008. Le 14 décembre 2010, il a adopté de nouvelles conclusions. Il y qualifie les relations avec la Suisse de bonnes, intenses et étendues. Il a cependant émis un certain nombre de critiques à l'encontre de la Suisse et estime que, dans sa forme traditionnelle, la voie bilatérale et sectorielle aurait atteint ses limites.

De manière générale, le Conseil fédéral partage le constat du Conseil de l'UE dans ses conclusions du 14 décembre 2010 sur les relations avec la Suisse, selon lequel nos relations sont globalement très bonnes et étroites. Il ne partage toutefois pas l'avis selon lequel la voie bilatérale aurait atteint ses limites, mais est prêt à discuter des moyens de l'adapter afin de permettre son développement futur dans l'intérêt des deux parties (questions institutionnelles).

#### *Travaux du groupe de travail commun sur les questions institutionnelles*

Le groupe de travail sur les questions institutionnelles mis en place le 19 juillet 2010 par la Présidente de la Confédération et le Président de la Commission européenne s'est réuni à plusieurs reprises. Il s'agit de trouver des solutions satisfaisantes pour les deux parties en vue de: (i) l'actualisation des accords bilatéraux pour tenir compte du développement du droit de l'UE correspondant; (ii) l'interprétation des accords; (iii) la surveillance de l'application des accords; (iv) le règlement des différends.

Lors de sa séance du 22 décembre 2010, le Conseil fédéral a pris connaissance de l'état des travaux du groupe de travail. Il poursuivra sa réflexion en 2011.

## **2.2 Relations de voisinage**

### *Questions fiscales*

Concernant le dossier fiscal, des progrès importants ont pu être accomplis au second semestre 2010 dans les relations avec la France et l'Allemagne. En effet, l'avenant modifiant la convention entre la Suisse et la France contre les doubles impositions a été ratifié le 4 novembre 2010 et est entré en vigueur le même jour. Par ailleurs, les ministres des finances suisse et allemand ont signé, le 27 octobre 2010, la convention révisée contre la double imposition conforme à la norme de l'OCDE et une déclaration commune concernant l'ouverture de négociations sur la fiscalité. C'est uniquement dans le cas de l'Italie que le dossier fiscal a stagné. En outre, la Suisse regrette les mesures prises par l'Italie dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée et des marchés publics (dans le contexte des «listes noires»).

Afin de mettre en œuvre l'objectif stratégique du Conseil fédéral visant à préserver l'intégrité et la réputation de la place financière, des discussions exploratoires ont

également été menées avec l'Allemagne et le Royaume-Uni en 2010 en vue de l'introduction d'un impôt libérateur. A la fin du mois d'octobre 2010, la Suisse a pu enregistrer des premiers succès en la matière, car elle a signé avec chacun de ces deux pays une déclaration commune au sujet de la réglementation de questions financières et fiscales en suspens. En décembre 2010, le Conseil fédéral a approuvé les mandats de négociation avec l'Allemagne et le Royaume-Uni qui concernent les personnes assujetties résidant dans les Etats partenaires et entretenant des relations bancaires en Suisse. Les négociations ont commencé au début de l'année 2011.

Lors des entretiens préliminaires, la Suisse a envisagé une solution qui tiendrait compte de la protection de la sphère privée tout en permettant de donner suite aux prétentions fiscales légitimes. Outre la régularisation des anciens avoirs non déclarés, il est prévu d'introduire un impôt libérateur pour les futurs rendements. L'effet de ce dispositif serait identique à l'échange automatique d'informations dans le domaine des revenus des capitaux.

### *Coopération transfrontalière*

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, la Commission trinationale intergouvernementale du Rhin supérieur s'est réunie le 9 décembre 2010 sous présidence allemande à Offenbourg. Elle a été le cadre du lancement de la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur qui encadre et met en réseau l'ensemble des activités de cette région. La Déclaration d'Offenbourg a ainsi été signée par des représentants de Berne, Paris et Berlin. Dès le 10 décembre, la Suisse a repris la présidence intergouvernementale pour une durée de 18 mois avec pour principaux objectifs le développement des infrastructures de transport, la protection de la population en cas de catastrophes, l'accès aux marchés et les échanges entre les différentes instances de coopération dans la région.

## **2.3 Architecture financière mondiale**

### *G20*

La Suisse peut être indirectement partie prenante aux discussions du G-20: d'une part, en adoptant un positionnement actif sur des questions thématiques lors d'entretiens bilatéraux et de contacts aux niveaux politique et technique, d'autre part, en participant activement aux travaux des organisations spécialisées qui exercent des activités de préparation ou d'exécution pour le compte du G-20, comme le Fonds monétaire international ou le Conseil de stabilité financière. La Suisse dispose de réelles possibilités de participation, surtout pendant la phase de la préparation des décisions, possibilités qu'elle a d'ailleurs exploitées, notamment en ce qui concerne la question de la taxation du secteur bancaire et celle de la régulation des grandes banques. En outre, elle a saisi chaque occasion pour souligner sa disposition à faire partie du G-20 et de ses groupes de travail et préciser ses motifs respectifs.

Bien qu'il existe des possibilités d'influence pour les pays non membres, les méthodes de travail informelles du G-20 posent néanmoins problème au regard de la gouvernance. C'est pourquoi la Suisse s'emploie à ce que les décisions soient prises dans les organes des organisations internationales prévus à cet effet et qui ont donc toute légitimité en la matière. Elle a surtout œuvré en ce sens dans le cadre du *Global Governance Group* qui s'attache à jeter des ponts entre le G-20 et l'ensemble des membres de l'ONU.

## FMI

*Crédits engagés (accords de confirmation, ligne de crédit modulable):* les crédits engagés dans le cadre des programmes en cours du FMI ont avoisiné les 246 milliards de dollars, ce qui représente un record historique. Outre les accords d'emprunt conclus avec l'Irlande mi-décembre pour un montant de quelque 33 milliards de dollars, les accords passés avec le Mexique et la Pologne ont été prorogés en janvier 2011 dans le cadre de la «ligne de crédit modulable» et leur montant a été considérablement augmenté (passant respectivement à 72 milliards et à 30 milliards de dollars).

*Admission du Kazakhstan dans le groupe de vote de la Suisse:* le Kazakhstan a été admis dans le groupe de vote de la Suisse au sein du FMI et de la Banque mondiale lors de l'élection des directeurs exécutifs de ces deux institutions à l'automne 2010. En accueillant ce nouveau membre, le groupe de vote de la Suisse pourra se profiler encore davantage comme groupe concentré géographiquement et thématiquement sur les pays d'Asie centrale. L'admission du Kazakhstan renforce le groupe de vote de la Suisse.

*Retrait de l'Ouzbékistan du groupe de vote de la Suisse:* dans le même temps, l'Ouzbékistan a quitté le groupe de vote de la Suisse au sein du FMI. A la Banque mondiale, ce pays a toutefois de nouveau voté pour le directeur exécutif suisse et reste donc pour l'instant membre de ce groupe de vote. Pour justifier ce départ, l'Ouzbékistan invoque les relations économiques et monétaires plus étroites qu'il entretient avec l'Asie – notamment avec la Corée du Sud.

*Résolution du Conseil des gouverneurs du 15 décembre 2010:* le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international a adopté, le 15 décembre 2010, une résolution sur la réforme des quotes-parts et de la gouvernance. Le projet de résolution correspond presque point par point aux décisions prises par les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G-20 le 23 octobre 2010. Il comprend les éléments suivants:

- un doublement des quotes-parts des pays pour les porter à environ 476,8 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (près de 756 milliards de dollars);
- une redistribution notable des quotes-parts (6 pour cent) au profit des pays émergents en croissance rapide;
- un appel au Conseil d'administration pour qu'il réajuste le mode de calcul des quotes-parts pour les deux prochaines années. Les quotes-parts devront être révisées d'ici au début de 2014;
- une proposition visant à adapter la charte du FMI et qui abroge le privilège des cinq pays ayant les quotes-parts les plus élevées à nommer leur propre directeur exécutif;
- l'obligation de maintenir 24 sièges au Conseil d'administration et de réduire de deux sièges la représentation combinée des pays européens avancés. En outre, la composition du Conseil d'administration doit être examinée tous les huit ans;
- la possibilité pour les groupes de pays regroupant au moins sept pays de désigner un deuxième directeur exécutif suppléant;

- un réexamen du montant des Nouveaux accords d'emprunt (NAE) du FMI à la lumière de l'augmentation des quotes-parts.

Du fait de cette réforme, la Suisse perdra environ 16% de sa quote-part. Elle passera ainsi de la 17<sup>e</sup> à la 19<sup>e</sup> place parmi les pays possédant le plus grand nombre de droits de vote. Au sein du groupe de vote de la Suisse, cette perte d'influence sera toutefois compensée par une augmentation des droits de vote des autres pays – même après le retrait de l'Ouzbékistan.

La Suisse tient à conserver son siège permanent au sein du Conseil d'administration du FMI. Son droit à un siège repose sur la taille économique de la Suisse, l'importance systémique de la place financière suisse, le rôle international du franc et les contributions notables de la Suisse au financement du FMI. La situation est certes difficile, mais le Conseil fédéral s'emploie activement à défendre au mieux les intérêts de la Suisse au sein du FMI.

*Modification des Nouveaux accords d'emprunt (NAE):* la récente crise a montré que les NAE n'étaient pas en mesure de jouer un rôle stabilisateur du fait de leur manque de souplesse et de l'insuffisance des ressources disponibles. Il est de ce fait prévu de faire passer leur montant d'environ 50 milliards de dollars à environ 560 milliards de dollars au total. En novembre 2009, la Suisse a évoqué la possibilité d'une contribution à ce montant pour l'équivalent d'environ 17 milliards de dollars – sous réserve d'approbation par le Parlement –, contribution qui serait financée par une ligne de crédit de la Banque nationale suisse. Les NAE ne pourront entrer en vigueur que lorsque tous les participants – dont la Suisse – auront ratifié le nouveau dispositif. Le message concernant l'approbation de l'adhésion de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt modifiés doit encore être soumis au Conseil national, le Conseil des Etats ayant approuvé le projet en décembre 2010.

## 2.4 Thèmes multilatéraux

*Assemblée générale de l'ONU: présidence de Joseph Deiss*

Depuis le 14 septembre 2010, la présidence de la 65<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU est exercée par un Suisse, l'ancien conseiller fédéral Joseph Deiss. Le 11 juin 2010, il a été élu par acclamation par l'Assemblée générale. Après avoir réussi à s'imposer face à Louis Michel, ancien ministre belge des affaires étrangères et ancien commissaire européen, lors de la procédure de pré-sélection, il accédait ainsi au rang le plus élevé au sein de l'organisation. L'élection de Joseph Deiss à cette fonction à la fois exigeante et prestigieuse est pour la Suisse un grand honneur et aussi un signe de reconnaissance pour son engagement au sein de l'ONU.

Le bilan du premier trimestre de la présidence suisse est positif. Il rehausse l'image de notre pays qui joue un rôle actif et constructif au sein de l'ONU et qui œuvre en faveur du renforcement du multilatéralisme en général et de l'ONU en particulier. Les efforts déployés créent en outre un terrain favorable à la candidature suisse à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU en 2023/2024.

*Bilan du Sommet de la Francophonie et priorités de la présidence suisse*

*Bilan du Sommet de la Francophonie:* La Suisse a accueilli à Montreux, du 22 au 24 octobre 2010, le XIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, lequel a été précédé, le 19 octobre, d'une réunion du Conseil permanent de la Francophonie et, du 20 au

21 octobre, de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Le Sommet a réuni les 70 délégations des pays membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en présence de 38 chefs d'Etat et de gouvernement, des représentants de 82 organisations internationales et de 683 journalistes.

Le Sommet a été un grand succès pour la Suisse. Jugé exceptionnel quant à son organisation, le Sommet a été riche en substance, tout en offrant aux participants un cadre à la fois sécurisé et convivial. Enfin, bien que ne disposant que de 10 mois de préparation, la Suisse a organisé un Sommet avec un budget très en-deçà de celui des précédents organisateurs et inférieur de plus de CHF 6 millions au crédit (de CHF 30 millions) mis à disposition par le Parlement.

La substance du Sommet a été consacrée aux «Défis et visions d'avenir pour la Francophonie». Sous cet intitulé, les chefs d'Etat et de gouvernement ont débattu de trois thématiques principales:

- La Francophonie acteur des relations internationales et sa place dans la gouvernance mondiale.
- La Francophonie et le développement durable: les solidarités francophones face aux grands défis (notamment la sécurité alimentaire, le changement climatique, la diversité biologique).
- La langue française et l'éducation dans un monde globalisé: les défis de la diversité et de l'innovation.

La *Déclaration de Montreux* et les 9 résolutions adoptées par les chefs d'Etat et de gouvernement reflètent leur volonté d'affirmer la place de la Francophonie sur la scène internationale. Ces textes prévoient entre autres les mesures suivantes, adoptées à la demande de la Suisse:

- La création d'un réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie (RESCIF), sous la houlette de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne,
- la formation de groupes d'ambassadeurs francophones dans les capitales,
- le partage de bonnes pratiques entre Etats et gouvernements membres en matière de démocratie, de droits et de libertés.

Enfin, le Sommet a admis 5 nouveaux membres observateurs: l'Estonie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la République dominicaine et les Emirats Arabes Unis.

*Présidence du Sommet:* Il incombe à présent à la Suisse d'exercer la présidence du Sommet de la Francophonie jusqu'en 2012, date à laquelle devrait se tenir le prochain Sommet à Kinshasa sous présidence de la République Démocratique du Congo. A ce titre, la Suisse préside la Commission politique du Conseil permanent de la Francophonie. Elle préside en outre la Conférence ministérielle de la Francophonie dont la prochaine session se tiendra à Paris en décembre 2011. L'objet principal de la présidence suisse sera de veiller au suivi des engagements pris à Montreux, notamment pour ce qui est de l'action politique de l'OIF dans les pays en situation de crise.

## *Politique environnementale et climatique*

La *Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques* qui s'est tenue à *Cancún* en décembre 2010 a donné un nouvel élan aux négociations multilatérales sur le climat. Le Mexique a su remettre sur les rails un processus disparaté.

Les Accords de Cancun adoptés lors de cette conférence introduisent dans le processus des négociations multilatérales sur le climat de nombreux éléments contraignants qui ne l'étaient pas dans l'Accord de Copenhague de 2009, en particulier la limitation de la hausse de la température moyenne de la planète à 2° C par rapport au début de l'ère industrielle.

En outre, les Accords de Cancun ont marqué le lancement de négociations en vue de la mise en place de mécanismes de soutien, destinés à aider les pays en développement dans leurs efforts de lutte contre le changement climatique (réductions des émissions) et d'adaptation aux conséquences déjà visibles et inévitables du changement climatique (adaptation). Les négociations doivent porter en particulier sur le transfert de ressources financières et de technologies. Le Fonds climatique vert, dont la création a été décidée à Cancun, jouera un rôle essentiel à cet égard. Un comité sera chargé de définir les modalités de sa gestion et l'accès à ses ressources. La Suisse s'emploie activement à obtenir un siège au sein de ce comité.

En attendant la prochaine conférence sur le climat qui se tiendra à Durban, Afrique du Sud, à la fin de 2011, la communauté internationale entend travailler de manière ciblée à la mise en place d'un régime climatique mondial après 2012, sur la base des Accords de Cancun. Jusqu'à cette date, le niveau de réduction des émissions des pays industrialisés demeurera régi par le Protocole de Kyoto. Aux yeux de la Suisse, il est important que les Etats-Unis (qui n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto) et les grands pays émergents se déclarent prêts à accepter des réductions et des limitations contraignantes de l'augmentation de leurs émissions.

Dans les négociations internationales sur le climat, la Suisse œuvre dans toute la mesure de ses possibilités pour que l'objectif ambitieux de l'adoption du nouveau régime climatique en 2011 puisse être atteint. A cet égard, il est important aussi pour les décideurs du monde économique d'obtenir bientôt toutes les informations pertinentes sur le nouveau régime climatique mondial qui déterminera largement leurs activités à partir de 2013.

La *Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique*, qui s'est tenue à Nagoya, Japon, du 18 au 29 octobre 2010, a marqué un autre tournant majeur dans la politique environnementale. Des résultats importants ont été obtenus à cette occasion en ce qui concerne la consolidation de la coopération internationale dans le domaine de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité. Il convient notamment de mentionner, d'une part, l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage plus équitable des avantages issus de leur utilisation et, d'autre part, l'adoption du plan stratégique 2020 qui pose les jalons de la protection de la diversité des espèces pour les prochaines années. L'un des 20 objectifs concrets fixés consiste, par exemple, à accroître la superficie d'espaces naturels protégés par pays participant. L'adoption du Protocole de Nagoya concernant les ressources génétiques est une mesure qui peut être qualifiée comme étant la plus importante en matière de coopération environnementale internationale depuis la négociation du Protocole de Kyoto en 1997. Ce succès, obtenu un an après l'échec du Sommet de Copenhague sur le climat, a notablement contribué à restaurer la confiance dans la diplomatie environnementale multilatérale.

## 2.5

### Lutte contre la pauvreté

#### *Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement*

Le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) s'est tenu à New York du 20 au 22 septembre 2010. Cette réunion a été l'occasion de dresser un bilan intermédiaire des résultats obtenus jusqu'à présent et d'examiner le plan d'action pour les cinq années qui restent jusqu'à l'échéance de 2015. La plupart des pays et des acteurs du développement continuent à considérer que l'agenda des OMD constitue un cadre essentiel pour la réduction de la pauvreté et des inégalités dans le monde. Un large consensus prévalait également sur le projet de maintenir les valeurs cibles des OMD et d'intensifier les efforts afin de parvenir aux résultats les plus satisfaisants possibles d'ici à 2015.

Dans le discours qu'elle a prononcé lors du Sommet, la ministre des affaires étrangères Micheline Calmy-Rey a relevé l'insuffisance des efforts consentis jusqu'à présent pour atteindre les objectifs du Millénaire. Elle a plaidé en faveur d'un débat ouvert sur les causes de la stagnation du développement dans nombre de pays les plus pauvres et rappelé qu'en matière d'aide au développement, donateurs comme bénéficiaires devraient être comptables de leurs actions.

Le bilan du Sommet sur les OMD s'avère positif en ce sens que la politique internationale du développement a, en partie, fait l'objet d'un questionnement critique et que les objectifs du Millénaire ont pu bénéficier d'un regain d'attention et d'une mobilisation accrue. Les OMD demeurent un cadre de référence précieux pour la Suisse, car ils mettent la communauté internationale dans l'obligation de prendre ses responsabilités à l'égard des populations pauvres et défavorisées du monde.

#### *Financement du développement*

L'Assemblée générale de la *Banque mondiale*, qui a eu lieu en octobre 2010, avait pour thème principal la résolution de la crise économique et financière. Entre la mi-2009 et la mi-2010, les prêts accordés par le Groupe de la Banque mondiale ont atteint le montant record de 72 milliards de dollars. Ces crédits ont contribué à la stabilisation de la demande globale pendant la crise.

Les négociations concernant la 16<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'*IDA* (Fonds de la Banque mondiale destiné aux pays en développement les plus pauvres) se sont achevées en décembre 2010. Un montant de 49 milliards de dollars a pu être mobilisé pour les trois prochaines années, ce qui représente une augmentation des ressources de 18%. Ce résultat positif a été possible, entre autres, parce que certains pays émergents – dont la Chine – ont augmenté leur contribution au fonds IDA et ont assumé ainsi une partie de leurs responsabilités financières, après avoir obtenu des droits de vote supplémentaires à la Banque mondiale. Lors des négociations, la Suisse s'est notamment engagée en faveur de l'octroi de facilités aux Etats fragiles en cas de crise et du soutien de projets liés au changement climatique et aux énergies renouvelables.

Concernant les fonds globaux, la Suisse a participé, en octobre 2010, à la 3<sup>e</sup> Conférence de reconstitution volontaire des ressources du *Fonds mondial de lutte contre le HIV/SIDA, la tuberculose et le paludisme* à New York. Présidée par le Secrétaire général des Nations Unies, la conférence a récolté quelque 11,7 milliards de dollars de promesses de dons pour la période 2011–2013. La Suisse a annoncé une contribu-

tion de CHF 21 millions, conformément aux limites imposées dans le cadre des engagements multilatéraux actuels. Elle reste cependant bien représentée au Conseil d'administration du Fonds: la circonscription Canada-Allemagne-Suisse figure au 3<sup>ème</sup> rang en termes de dons.

Les pays du G8, sur initiative du Canada, ont annoncé un important engagement dans le domaine de la santé maternelle et infantile en juillet 2010 (*Muskoka Initiative*). Plusieurs pays non-G8, dont la Suisse, se sont associés à cette initiative. En marge du Sommet OMD en septembre 2010 à New York, le Secrétaire général de l'ONU a présenté un plan concret pour réaliser les engagements politiques du G8 en proposant une Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant. La mise en œuvre de cette stratégie et la réalisation concrète des engagements politiques sont actuellement en cours.

### 3 Perspectives

En 2011 également, la Suisse doit faire face à une série de défis de politique extérieure qu'elle aura à relever par un engagement actif sur la scène mondiale. Ces défis lui offrent aussi des possibilités d'exercer son influence ainsi que de mettre en avant et de défendre au mieux des intérêts nationaux variés dans les débats internationaux.

Les relations de la Suisse avec les pays voisins demeurent, cette année encore, une priorité de sa politique extérieure. Les discussions sur les questions fiscales, évoquées précédemment, occuperont à cet égard une place de choix. L'enjeu consiste à trouver des solutions acceptables pour toutes les parties concernées qui permettent, d'une part, une régularisation du passé et, d'autre part, l'établissement des relations fiscales futures sur une base consensuelle.

Les relations de la Suisse avec l'UE, son principal partenaire politique et économique, constituent, comme dans le passé, une autre priorité. Il s'agit ici de dynamiser la voie bilatérale qui, aux yeux du Conseil fédéral, reste la plus indiquée pour défendre les intérêts de la Suisse. Il s'agit aussi de créer un nouveau cadre institutionnel qui, d'une part, réponde aux souhaits de la Suisse en termes d'autodétermination et d'accès au marché et qui, d'autre part, soit en phase avec les efforts de l'UE pour unifier les règles régissant le marché intérieur européen.

Demeurent également prioritaires les efforts visant à consolider et accroître l'influence de la Suisse dans les institutions mondiales. A cet égard, des enceintes comme le G-20 et le FMI, qui jouent un rôle essentiel dans la résolution de la crise financière et où se discutent des questions de gouvernance internationale, figurent au premier plan. Il est de l'intérêt de la Suisse de prendre une part active à ces discussions.

Enfin, et cela reste important en 2011, la Suisse doit, en tant que membre de la communauté internationale, relever les défis de la mondialisation et participer à la résolution des problèmes mondiaux. Dans ce contexte, l'année sera placée sous le signe du renouvellement des crédits-cadres pour l'aide humanitaire, pour la coopération au développement, pour l'aide aux pays de l'Est et pour la politique de paix. La Suisse peut ici donner un signal fort en manifestant sa claire intention de consolider et de développer ces activités de politique extérieure qui lui valent une reconnaissance internationale.